



## Rupture de la residence alternee

Par **hervethierry**, le **02/12/2008** à **13:34**

Bonjour,  
depuis 7 ans j ai ma fille en residence alternee. cette residence alternee a été mise en place par un avocat sous l'objet d'une convention. cette convention n'a pas été validé par un juge. aujourd'hui mon ex concubine a décidé de partir a 600kms de notre lieu de vie.  
Ma situation actuelle je suis marié avec une autre enfant et un bébé qui arrive en juin  
quelles sont mes chances d obtenir la garde de ma fille ?  
a savoir que la maman quitte sont emploi pour suivre son compagnon.  
Merci de m'aider  
cordialement  
herve  
herve.thierry4@orange.fr